



Lundi 12 mars 2018

Communiqué de presse

A l'occasion de son déplacement à Mayotte, la ministre des Outre-mer, Mme Annick Girardin, a annoncé de nouvelles mesures en matière de sécurité et de lutte contre l'immigration irrégulière.

Celles-ci, décidées conjointement avec le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb visent à apporter d'urgence une réponse forte et structurée aux besoins du territoire et traduisent l'engagement de l'Etat pour la sécurité du département.

I - Renforcer la lutte contre l'insécurité au quotidien, dans la durée :

- Maintien sur le territoire, jusqu'à la fin de l'année scolaire, de 60 gendarmes supplémentaires (par le maintien de l'escadron de gendarmes mobiles arrivé en renfort début mars)
- Pérennisation du demi-escadron de gendarmes mobiles affecté en renfort de la gendarmerie départementale depuis 2016
- Création d'une brigade de gendarmerie nationale à Koungou
- Augmentation de 50% des effectifs de la réserve territoriale de la Gendarmerie (actuellement 60 réservistes)
- Accélération de l'arrivée de nouveaux renforts :
 - 10 policiers supplémentaires arrivent en mars 2018 et 16 gendarmes d'ici au 1er août 2018
 - Ces effectifs permettront notamment d'armer la nouvelle brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie
- Augmentation des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance à 330.000 €, notamment pour faciliter le développement de la vidéo-protection et un partenariat dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire en cours de création
- Déploiement de la police du quotidien à Mayotte, avec :
 - L'arrivée de 20 gendarmes supplémentaires (affectés pour les 2/3 dès 2019, soit une affectation plus rapide que le rythme national)
 - L'arrivée de 10 policiers supplémentaires

Depuis la signature du plan de sécurité pour Mayotte en 2016, l'augmentation des effectifs de sécurité a été réelle et significative :

> Gendarmerie départementale : +124 gendarmes depuis 2016 (+ 104 au 1.08.2018)

> Police nationale : + 81 policiers depuis 2016 (+71 au 1.08.2018)

II – Renforcer la lutte contre l'immigration clandestine et ses conséquences

- Création ce mois-ci d'un Etat-major opérationnel de lutte contre l'immigration clandestine, à terre et en mer, sous la direction d'un sous-préfet - chef d'Etat-major
- Envoi immédiat par la Marine Nationale d'un navire patrouilleur militaire pour renforcer les capacités de surveillance en haute mer jusqu'à l'arrivée des nouveaux intercepteurs (été 2018)
- Engagement et garantie une capacité d'intervention H24 en mer par ces moyens renforcés et grâce à une nouvelle organisation du dispositif de lutte contre l'immigration clandestine
- Accroissement des capacités d'appui aérien (augmentation des rotations hélicoptères)
- Création d'un groupe d'enquête interservices contre l'immigration irrégulière
- Proposition de nomination d'un officier de liaison au sein du ministère de l'Intérieur comorien afin d'améliorer le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine et la lutte contre les filières

Contact presse
Ministère des Outre-mer:
Henri SOUPA
06 19 91 08 12

Contact presse
Ministère de l'Intérieur :
Service de presse
01 49 27 38 53